

HORAIRE

Lundi : **16h30-18h30**

Mardi : **16h-19h**

Mercredi : **10h-12h et 15h30-18h30**

Jeudi : **16h30 - 18h30**

Samedi : **10h30 - 12h30**

Comment vous rendre à la médiathèque?

Route de Falgarde

(complexe médiathèque-dōjo proche des écoles)

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

05 61 76 85 74

mediathequelacroixfalgarde@orange.fr

Modalités d'inscription

Les justificatifs:

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance loyer, facture EDF...)

Les tarifs d'inscription (12 mois à compter de la date de la première inscription):

Crucifalgardiens:

- Individuel: 10 euros + 1 euro la carte (uniquement lors de la première inscription)
- Famille: 20 euros + 1 euro la carte (uniquement lors de la première inscription)

Extérieurs à la commune:

- Individuel: 20 euros + 1 euro la carte (uniquement lors de la première inscription)
- Famille: 30 euros + 1 euro la carte (uniquement lors de la première inscription)

La signature du formulaire d'inscription vaut acceptation du règlement intérieur de la médiathèque.

Nombre de prêts possibles

Individuel: 5 documents écrits, 3 documents sonores et 1 DVD

Famille: 15 documents écrits, 9 documents sonores et 1 DVD

La durée d'emprunt

La durée de prêt est de *3 semaines*.

Vous avez la possibilité de prolonger de 15 jours si aucune réservation n'est faite sur ces documents.

Les « nouveautés » (livres de moins de 6 mois repérés par une pastille jaune) sont empruntées pour une durée de 15 jours non renouvelable. Afin que chacun dispose d'un choix de livres récents, le nombre d'emprunt de ces livres par lecteur est limité à 1.

Vos engagements

Vous êtes personnellement responsable des documents que vous empruntez avec votre carte. Les adultes investis de l'autorité parentale sont responsables des documents empruntés par les personnes mineures.

Les ouvrages détériorés ou perdus doivent être remplacés.

Ne réparez jamais vous-même un livre abîmé, mais signalez-nous les pages déchirées ou décollées.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

La procédure de rappel

Sauf cas exceptionnel, tout lecteur est tenu de respecter la durée normale de prêt et de se conformer à la date de retour fixée au moment de l'emprunt. Au-delà de cette date, aucun prêt n'est possible tant que l'ensemble des documents n'a pas été restitué. Après 2 semaines de retard, des lettres de rappel sont émises.

Les collections

Plus de 10 000 documents vous sont proposés.

Les collections de la bibliothèque sont enrichies par des dépôts réguliers de la Médiathèque Départementale.

La consultation sur place de tous les documents est libre et gratuite.